

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 20 décembre 2021 a lieu une séance spéciale du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, par vidéoconférence. Aucun citoyen n'est présent compte tenu des mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement provincial; les séances doivent se tenir à huis clos.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

CONSIDÉRANT l'arrête 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par ZOOM avec enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par ZOOM.

Sont présents:

Les conseillères Émilie Belzile et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Stéphan Dubé, Jérémy Robert et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

2021-160

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance spéciale à 19h00.

Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024.

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivant du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Auclair prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	
Taxes foncières	636 149 \$
Taxes de services	138 136 \$
Tenant lieu de taxes	69 755 \$
Revenus de transferts	84 547 \$
Services rendus	338 005 \$
Imposition de droits	7 650 \$
Revenus d'intérêts	7 090 \$
Autres recettes	8 220 \$
TOTAL REVENUS	1 289 552 \$

DÉPENSES	
Administration générale	275 256 \$
Conseil municipal	41 543 \$
Gestion financière et administrative	170 743 \$
Greffe	969 \$
Évaluateur	33 831 \$
Administration - autres	28 170 \$
Sécurité publique	84 392 \$
Sûreté du Québec	34 794 \$
Sécurité incendie	38 815 \$
Sécurité civile	10 533 \$
Sécurité publique - autres	250 \$
Transport	354 487 \$
Voirie	148 964 \$
Enlèvement de la neige	193 816 \$
Rues	10 365 \$
Transport adapté	1 342 \$
Hygiène du milieu	148 342 \$
Eau potable	30 789 \$
Eaux usées	31 973 \$
Réseau égouts	7 909 \$
Matières résiduelles	77 671 \$
Santé et bien-être	10 475 \$
Office municipal d'habitation	8 000 \$
Quote-part MRC Santé et bien-être	58 \$
Pacte rural	2 417 \$
Aménagement, urbanisme et développement	35 410 \$
Urbanisme	14 919 \$
Développement économique	9 491 \$
Embellissement	11 000 \$
Loisirs et culture	56 956 \$
Chalet et patinoire	20 529 \$
Camping	6 401 \$
Parcs	22 316 \$
Bibliothèque	7 660 \$
Autres	50 \$
Frais de financement	56 500 \$
Remboursement en capital	220 000 \$
Activités d'investissement	116 234 \$
Surplus accumulé non affecté	-13 500 \$
Surplus affecté	-55 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 289 552 \$

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024

Projet	2022	2023	2024
Voirie			
Subvention TECQ			
programme PAVL			
Asphalte village			
Total voirie			
Garage municipal		RÉCIM 103 051\$	
Programme aide bâtiment mun.(PRABAM)	(75 000,00) \$		
Porte nouvelle partie	8 000 \$		
Plancher ciment garage	6 500 \$		
Bâtiment, Abri sel,	250 000 \$		
Total garage	189 500,00 \$	0 \$	0 \$
Bureau Municipal			
Recouvrement de planché	12 000 \$		
Lumières extérieurs	1 200 \$		
Total bureau			
Eau potable	13 200 \$		
Surplus affecté 2021	10 000 \$		
Installation de compteurs d'eau	15 000 \$	6 000 \$	0 \$
Total eau potable	25 000 \$	6 000 \$	0 \$
Incendie			
Surplus affecté 2021	15 000 \$		
Camion	10 000 \$		
Total incendie	25 000 \$	0 \$	0 \$
Camping			
Frais et plan pour subv.	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Total	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Municipalité zone urbaine			
Surplus affecté 2021	10 000 \$		
Patinoire réfection et lumière	15 000 \$		
Installation de lumières rues des Prés et Bellevue	6 000 \$	6 000 \$	
Aménager sentier		8 000 \$	
Total zone urbaine	31 000 \$	14 000 \$	0 \$
TOTAUX	298 700 \$	35 000 \$	15 000 \$

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile et résolu unanimement que le budget de l'année financière 2022 et le plan triennal d'immobilisation 2022-2023 et 2024 soient acceptés tels que présentés.

Un résumé du budget 2022 sera distribué à tous les contribuables par envoi postal.

Adoptée l'unanimité des conseillers.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Période de questions sur le budget 2022 et le plan triennal d'immobilisations 2022-2023 et 2024.

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 19h27H

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière